

GLOSSAIRE DES SITUATIONS/ACTIONS ET LEUR CADRE JURIDIQUE

<p>AGRESSION SEXUELLE L'agression sexuelle est toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. Par exemple, des attouchements. Il peut y avoir agression sexuelle au sein d'un couple marié ou entre partenaires. La tentative d'agression sexuelle est punie des mêmes peines.</p>	<p>Il/elle m'embrasse sans me demander mon avis.</p> <p>Il/elle me met une main aux fesses «pour rigoler» selon cette personne.</p>	<p>La peine de base peut aller jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 €. En cas de circonstances aggravantes, comme lorsque l'auteur a un ascendant ou une autorité sur la victime, la peine peut être portée à 7 ans de prison et 100 000 € d'amende.</p>
<p>OUTRAGE SEXISTE Remarques gênantes, sifflements, insultes, etc. Les comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à la dignité de la personne et créent une situation intimidante, hostile ou offensante sont interdits par la loi.</p>	<p>Il/elle se moque régulièrement de la façon dont je m'habille.</p> <p>Elle/il refuse de travailler avec moi parce que je suis un garçon/une fille.</p> <p>Il/elle m'insulte lorsque je travaille avec une fille (si je suis un garçon) ou avec un garçon (si je suis une fille)</p>	<p>La peine encourue est une amende (de 90 € à 1.500 € en cas de circonstances aggravantes ou de récidive</p>
<p>VIOL Acte de pénétration sexuelle commis avec violence, contrainte, menace ou surprise (dans ce dernier cas, la victime est trompée par la ruse de l'agresseur). Tout acte de pénétration sexuelle est visé : vaginale, anale ou buccale. La pénétration peut être effectuée par le sexe, les doigts, une autre partie du corps ou par un objet.</p>	<p>Dans le cadre d'une relation de couple, mon copain a commencé une pénétration vaginale alors que je dormais</p>	<p>De 15 à 20 ou 30 ans de prison lorsqu'il y a des circonstances aggravantes comme être en couple avec la victime ou être sous l'emprise de l'alcool. Il existe aussi des peines complémentaires comme l'obligation de soins ou l'interdiction de séjour dans un lieu.</p>
<p>HARCÈLEMENT MORAL Le harcèlement moral est le fait d'imposer à autrui des gestes (toucher la personne), paroles, comportements, attitudes (critiques constantes, humiliations, dénigrement sur le physique ou les compétences) répétés visant ou conduisant à dégrader ses conditions de vie et/ou de travail.</p>	<p>Il/elle me suit après les cours pour me demander de lui donner mes devoirs.</p> <p>Il/elle se moque régulièrement de la façon dont je m'habille.</p>	<p>La peine de base encourue est de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende. Des circonstances aggravantes, comme harceler moralement son conjoint et sa conjointe, ou nuire de façon extrême à la santé mentale et/ou physique de la personne peuvent conduire jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende.</p>
<p>HARCÈLEMENT SEXUEL Imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste, qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Aussi, toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but d'obtenir un acte sexuel pour soi ou une autre personne.</p>	<p>Il/elle me touche souvent la nuque ou les épaules sans me demander.</p> <p>Il/elle veut m'empêcher de m'habiller comme je veux</p>	<p>La peine encourue est de 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende, des circonstances aggravantes peuvent conduire à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende, par exemple si la victime a moins de 15 ans.</p>

<p>CYBERHARCÈLEMENT SEXISTE OU SEXUEL Insultes en ligne, envoi de messages ou photos à caractère sexuel sans que la personne ne l'ait explicitement demandé.</p>	<p>J'envoie une photo de mon sexe à des inconnu(e)s sur Snapchat.</p>	<p>La peine encourue est de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. Harceler en ligne en groupe (raid numérique) est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.</p>
<p>PARTAGE DE CONTENU À CARACTÈRE SEXUEL EN LIGNE SANS CONSENTEMENT Partager en ligne des photos ou vidéos à caractère sexuel sans le consentement de la personne. Ce partage est interdit même si la victime a auparavant consenti à la prise de photo ou vidéo.</p>	<p>Il/elle me filme sans mon autorisation et diffuse la vidéo sur le groupe snap de la classe.</p>	<p>La peine encourue est de 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.</p>
<p>EXTORSION L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.</p>	<p>Il/elle menace de dire au prof que j'ai triché si je ne lui donne pas 5€.</p>	<p>La peine encourue est de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.</p>
<p>SEXTORSION Si un majeur incite un mineur ou une mineure à commettre un acte de nature sexuelle (sur sa personne, sur ou avec un tiers), y compris si cette incitation n'est pas suivi d'effet.</p>	<p>Il/elle insiste pour que je lui envoie des photos des parties de mon corps. Un adulte me force, sur les réseaux sociaux, à lui envoyer des photos ou vidéos de moi dans lesquelles j'effectue un acte sexuel filmé sur moi ou sur les autres.</p>	<p>La peine encourue est de 7 ans de prison et 100 000 € d'amende. Si la victime est mineure de moins de 15 ans : 10 ans de prison et 150 000€ d'amende</p>
<p>PROPOS DIFFAMATOIRES À CARACTÈRE PUBLIC* ET À CARACTÈRE DISCRIMINATOIRE Le caractère discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe, handiphobe) est une circonstance aggravante. <i>*est considéré comme public ce qui est accessible à toutes et tous tel</i></p>	<p>Il/elle raconte des histoires fausses sur moi sur internet et/ou des comptes publics de réseaux sociaux comme TikTok.</p>	<p>La peine encourue est de 1 an de prison et 45 000 € d'amende.</p>
<p>INJURE NON PUBLIQUE À CARACTÈRE DISCRIMINATOIRE Si cette injure est sexiste, raciste, homophobe, handiphobe, ceci constitue une circonstance aggravante de l'injure privée.</p>	<p>Il/elle m'insulte sur le groupe de classe Snapchat parce que je n'ai pas voulu faire ce qu'il/elle proposait.</p>	<p>La peine encourue est aller jusqu'à 1 500 € d'amende.</p>
<p>ATTEINTE AU DROIT À LA VIE PRIVÉE Capter, transmettre, enregistrer sans le consentement de toutes informations (paroles, images, localisation) concernant la personne (cela peut concerner l'orientation sexuelle ou l'identité de genre réelle ou supposée).</p>	<p>Il/elle dit à tout le monde que j'aime les garçons (je suis un garçon) ou que j'aime les filles (je suis une fille). Elle/il raconte mes secrets à ses ami(e)s.</p>	<p>La peine encourue est de 1 an de prison et 45 000 € d'amende.</p>